

## 2. LE GRAND LYON ET LA MISSION CARRÉ DE SOIE

### 2.1. FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET



Source : INDDIGO



La Mission Carré de Soie est une équipe projet de la Métropole de Lyon, en charge de la coordination de la mise en œuvre du projet urbain. Carré de Soie est un territoire de 500 hectares (dont 200 hectares mutables) sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Verin, à l'articulation de l'hypercentre de la Métropole et des grands territoires de développement de l'Est lyonnais. La présence d'importantes réserves foncières dans un secteur aujourd'hui particulièrement bien connecté grâce au pôle multimodal, en fait un pôle majeur de développement urbain de la Métropole, tant en matière économique que résidentielle, aux côtés des autres grands projets que sont Confluence, Gerland et Part-Dieu.

Carré de Soie accueille aujourd'hui environ 16 000 habitants dans des quartiers diversifiés : cité jardin du début 20<sup>ème</sup>, zones pavillonnaires et ensemble de logements sociaux. Ses 13 000 emplois sont répartis entre le tertiaire, les activités industrielles et de pointe ainsi que les activités artisanales. Territoire clé de l'aventure industrielle lyonnaise, Carré de Soie présente un patrimoine remarquable, dont l'usine TASE inscrite aux monuments historiques. Cette même industrie textile a laissé de grandes friches sur le territoire, qui sont peu à peu reconverties en de nouveaux quartiers. Le périmètre inclut déjà plusieurs secteurs d'intervention (un PAE, une ZAC et un PUP). La très bonne accessibilité engendre aussi un développement diffus relativement important, tant résidentiel qu'économique, suivi par le biais de commissions d'urbanisme.

Il n'y a pas de secteur économique dominant, et les entreprises sont de tailles différentes. La Mission Carré de Soie a une bonne connaissance du réseau d'acteurs économiques, dont les synergies doivent être valorisées. Il y a donc une diversité de fonctions, d'acteurs et de typologies, qui représente un terreau intéressant pour les questions d'économie circulaire.

#### Points à retenir sur le territoire :

- Développement du secteur Est de l'Agglomération ;
- Développement de l'un des 4 pôles tertiaires de la Métropole dans un contexte de haute attractivité foncière ;
- Intervention sur des quartiers dégradés dans le cadre de la politique de la ville.

#### Points à retenir sur le projet :

- Des premières opérations structurantes engagées simultanément avant 2010 : création d'un pôle multimodal avec l'arrivée du tramway T3, du Rhône Express et du métro A, installation de l'immeuble Woopa à énergie positive regroupant des acteurs de l'ESS, dépollution des terres et requalification du bâtiment historique de l'usine TASE à travers un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE TASE), etc.
- Depuis 2010 : livraison de plusieurs opérations résidentielles et tertiaires, création de trois importantes opérations d'aménagement (PAE TASE, ZAC Villeurbanne La Soie, PUP Gimenez), environ 900 logements livrés, 2 000 nouveaux habitants et 3 600 salariés accueillis.
- Depuis 2015 : démarche de réactualisation du projet urbain et d'ici 10 ans, 6 000 nouveaux emplois et 3 000 nouveaux habitants à accueillir. Réalisation d'espaces publics majeurs : Esplanade TASE, promenade jardinée, Esplanade Myriam Makeba et jardin Jorge Semprun.

## 2.2. MOTIVATIONS ET ATTENTES PAR RAPPORT À LA DÉMARCHE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans un premier temps, l'enjeu capital de la démarche économie circulaire est d'en conforter le portage politique avec un besoin de visibilité auprès des élus du Grand Lyon et des élus locaux. Il s'agira ensuite d'identifier un programme d'actions économie circulaire avec des moyens de mise en œuvre. De nombreuses thématiques sont identifiées pour pousser la réflexion, parmi lesquelles la Mission Carré de Soie cherche à prioriser son intervention :

- Conciergerie de quartier
- Actions en lien avec l'alimentation : paniers circuits courts (pistes en lien avec les bailleurs, les associations engagées dans la mise en œuvre du plan éducation au développement durable, etc.)
- Éco-rénovation de petites cités ouvrières avec une dimension patrimoniale et des enjeux de rénovation énergétique
- Plan de déplacement interentreprises
- Pôle d'innovation sociale
- FabLab
- Usine à terre sur des friches
- Phytoremédiation
- Déchets de chantier
- Ressourcerie - Recyclage
- Étude de faisabilité d'écologie industrielle
- Intégration de toitures photovoltaïques sur les bâtiments industriels et équipements.

## 2.3. ÉVOLUTION DU PROJET AU FIL DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'année 2016 a permis des avancées significatives en matière de dynamique collaborative, à commencer par la mobilisation des élus aux différentes échelles. Une présentation de la démarche économie circulaire a été réalisée auprès du comité de pilotage de la Mission Carré de Soie (en présence du maire de Vaulx-en-Velin, du maire de Villeurbanne, et du vice-président du Grand Lyon).

Le COPIL a ainsi validé le lancement d'études de faisabilité sur quatre actions liées à l'économie circulaire :

1. Déchets de chantier ;
2. Éco-rénovation avec une dimension patrimoniale sur le secteur de l'Amande et les petites cités TASE (mise à profit du dispositif Éco-Rénov') ;
3. Mise en place d'une usine à terre et biomasse en lien avec le PUP Gimenez et la ZAC Villeurbanne La Soie ;
4. Lancement d'un appel à idée sur le territoire.

Pour chacun de ces « chantiers », une concertation élargie des acteurs a été conduite. Par ailleurs, les autres projets envisagés ont été décalés dans le temps : certaines approches, plus complexes à mettre en œuvre ou nécessitant une maturation, telles que la mise en place d'une conciergerie ou d'une démarche EIT, ont été différées afin de se consacrer dans un premier temps à des actions fédératrices, répondant à des besoins immédiats ou en continuité avec des dispositifs existants.



**« Le Carré de Soie, comme plusieurs territoires lauréats de l'AMI, bénéficiait déjà d'importants acquis dans la réflexion sur la question de l'économie circulaire et est très entouré par des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage ainsi que par les services du Grand Lyon sur le sujet. Avant l'AMI, il manquait surtout à la démarche une visibilité et plus de liens entre les actions engagées. L'AMI a permis de mobiliser les élus, et c'est là le levier majeur d'une démarche d'économie circulaire. La mise en mouvement des autres acteurs en découle. »**

Frédérique Métivier-Lopez, INDDIGO



## 2.4. ET AUJOURD'HUI ? QUELLES ORIENTATIONS ET OUTILS ASSOCIÉS ?

L'appel à idée a pour objectif de révéler et d'accompagner les initiatives publiques, associatives et privées du territoire en lien avec l'économie circulaire. L'émergence de plusieurs dispositifs d'accompagnement sur le territoire métropolitain sur la thématique économie circulaire a conduit à reporter l'appel à idée, qui ne sera donc pas lancé en 2017. En revanche, la Métropole appuiera les acteurs dans la maturation de leur projet et les orientera sur des dispositifs existants : AMI économie circulaire régional, appel à projet du Grand Lyon dans le cadre du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, outils d'animation par la CCI ou CMA, etc. En ce qui concerne les déchets de chantier, une diffusion des bonnes pratiques et l'incitation à l'innovation dans ce domaine seront portées auprès des acteurs publics et privés de l'aménagement et de la construction, via les outils et les démarches du projet urbain (guide du bien construire, commission préalable d'urbanisme, concours, fiches de lot et CPAUEP, etc.). Des opérations exemplaires sur ces problématiques, tout comme la poursuite des études pour faire émerger une logique d'économie circulaire des déchets de chantier, s'engagent. Des études de faisabilité sont en cours pour mettre en place une fabrique à sols fertiles et de la biomasse sur des terrains disponibles temporairement. Enfin, en matière d'éco-rénovation, plusieurs secteurs sont pressentis pour inciter à l'usage du dispositif Éco-Rénov' du Grand Lyon. Ce dispositif consiste en un guichet unique via l'Agence locale de l'énergie, à ce jour centré sur les aspects de rénovation énergétique : il s'agirait de l'élargir à la thématique des matériaux, notamment sur des secteurs à forts enjeux patrimoniaux.

### Principaux enseignements

- Une démarche favorable à l'économie circulaire établie de longue date : la stratégie de développement durable avait semé de nombreuses graines (réhabilitation de patrimoine bâti, mobilités durables, place aux acteurs économiques, référentiels qualité urbaine et qualité bâtie, etc.).
- La mobilisation des services de la Métropole, des communes, des acteurs parapublics et privés de manière élargie permet de créer une dynamique active. Le travail partenarial est essentiel à l'exploration des pistes opérationnelles.
- Aujourd'hui, suite à l'AMI de l'ADEME, le projet s'engage vers une phase plus opérationnelle soutenue par des élus mobilisés sur le sujet.

### Bonnes pratiques à retenir

- L'appui sur des dispositifs existants : Éco-Rénov', AMI économie circulaire régional, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG)
- La valorisation d'un foncier généreux et de friches pour une usine à terre.
- L'économie circulaire au service de la « mémoire des lieux » : culture et identité d'un quartier.
- Un agent de développement économique au service du projet urbain et des entreprises.



**« Dans ce territoire fertile par ses initiatives citoyennes ou d'acteurs privés qu'est le Carré de Soie, la démarche d'économie circulaire doit pouvoir servir de catalyseur afin de faire germer toutes les initiatives allant dans le sens d'un écosystème territorial durable. Cela concerne notamment les projets qui convergent avec la démarche « Économie circulaire – Zéro Gaspillage » portée par la Métropole. D'autres actions sont encouragées en matière de réduction, de réemploi et de recyclage des déchets de chantier, enjeu majeur sur un territoire en mutation de 500 hectares. »**

Roland Crimier, Vice-Président du projet urbain